



Bus à Niort, où les transports sont d'ores et déjà gratuits.

Photo Michel Garde/Citizenside/AFP

La gratuité des transports en commun, un sujet qui divise

TRANSPORTS

Le réseau de bus de Niort est gratuit depuis le début du mois.

Une initiative difficilement transposable.

Alors que les pouvoirs publics veulent promouvoir l'usage des transports en commun (c'est l'objet d'une journée de sensibilisation nationale ce samedi), les élus de l'agglomération niortaise pensent avoir trouvé la solution : depuis le 1^{er} septembre, les 120.000 habitants n'ont plus besoin d'un ticket ou d'un abonnement pour utiliser le réseau de bus local.

Niort rejoint la trentaine de réseaux qui ont choisi une gratuité totale, comme Compiègne, Aubagne ou Châteauroux, première agglomération à l'instaurer en 2001. Avec cette mesure, la ville ambitionne de favoriser l'accès aux transports publics à des catégories de la population ayant un pouvoir d'achat limité, et d'accélérer la transition énergétique.

La hausse de la fréquentation devrait être au rendez-vous. Selon le directeur de la communication de la mairie de Châteauroux, Alexis Rousseau Jouhennet, « la fréquentation a triplé entre 2001 et 2016, en passant de 21 voyages par an et par habitant à 62. Les usagers sont fidèles puisque 78 % utilisent le réseau tous les jours. » L'agglomération de Niort compte quant à elle augmenter sa fréquentation de 30 % d'ici 2019.

L'initiative n'est toutefois guère transposable. En France, les ressources pour les transports publics proviennent de trois sources, qui apportent cha-

cune en moyenne un tiers du financement : les recettes de billetterie, les collectivités locales et ce qu'on appelle le « versement transport », une taxe sur la masse salariale des employeurs. Jérôme Baloge, maire de Niort, reconnaît que son projet est « permis par le dynamisme économique de l'agglomération », qui se traduit par un versement transport conséquent, alors sur la billetterie ne rapportait que 10 % des coûts. Mais dans la plupart des agglomérations, le versement transport n'a plus de marge de progression et les finances municipales sont à la diète.

Selon Claude Faucher, le délégué général de l'Union des Transports Publics (UTP), l'organisation patronale réunissant les opérateurs, « la gratuité n'existe pas. C'est le contribuable qui paie in fine, qu'il s'agisse du citoyen ou des entreprises. Il est juste que le bénéficiaire d'un service s'acquitte d'une partie de son coût même s'il est légitime que l'impôt en finance aussi une part ».

Tarification « solidaire »

L'UTP ne nie pas les problèmes de pouvoir d'achat mais défend une « tarification solidaire », avec un prix d'accès dépendant des revenus. Plusieurs villes, comme Grenoble et Strasbourg, ont mis cette tarification en place. « Le prix d'un abonnement pour un mois varie entre 3,40 euros et 50,80 euros en fonction du quotient familial, illustre Roland Ries, maire de la cité alsacienne. Ce fonctionnement a même permis une augmentation de nos recettes de billetterie de 200.000,00 euros puisque la fraude a diminué de 5 %. Chaque citoyen, même aux revenus très faibles, peut donc accéder légalement aux transports en commun. »

— L. L.